Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de BETHUNE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 23 juin 2026, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 17 juin 2026, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, SOUILLIART Virginie, LEMOINE Jacky, DEROUBAIX Hervé, SCAILLIEREZ Philippe, MACKE Jean-Marie, CARRÉ Nicolas, THELLIER David, HELLEBOID Bénédicte, MARIINI Laëtitia, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, MARCELLAK Serge, BASSOM Françoise, BECUWE Pierre, BIALON Perrine, CASTELL Jean-François, COCQ Bertrand, DARRAS Sébastien, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, FIGENWALD Arnaud, FOUCAULT Grégory, GIBSON Pierre-Emmanuel, JOMBART Simon, JURCZYK Jean-François, LECLERCQ Odile, LOISON Jasmine, MULLET Rosemonde, OPIGEZ Dorothée, PETIT Céline, POIRÉ Laurent, ROBIQUET Tanguy, ROSE Sylvie, STACH Grégory, ALLOUCHERIE Sandrine, ANTKOWIAK Corinne, BAJEUX Alain, BAJEUX Samuel, BARROIS Alain, AIMAR Nicolas, PRUVOST Stéphanie, BERTOUX Maryse, BLOCH Karine, BOMMART Émilie, BOQUILLON Marcel, BOULART Annie, BRAEM Christel, BRÉHON Jean-Charles, CARINCOTTE Annie-Claude, CARPENTIER Arnaud (jusqu'à la question 23), CLAIRET Dany (jusqu'à la question 23), COURTIN Samuel, CRESPEL Bérengère, CRETEL Didier, DA SILVA Franck, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DÉON Fabrice, DERAMAUX Martine, DERICQUEBOURG Daniel, DESSE Jean-Michel, DIERS Véronique, DUBART Alain-Eric, DUBOIS Carole, DUCROCQ Alain, DUHAUT Mickael, DUMUR Lucile, ÉLAZOUZI Hakim (à partir de la question 2), ÉRALDI Raphaël, ÉVRARD Jules, FRAPPÉ Thierry, DELRUE Christian, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HARLÉ Martine, HERTOGH Chloé, HEUGUE Éric, HOCQ René, HUCHETTE Clément, KWARTNIK Pierre (jusqu'à la question 16), LECOCQ Bernadette, LECOMTE Alexis, LEGAY Stéphanie, LEROUX David, LEVEUGLE Emmanuelle (à partir de la question 2), LOISEAU Ginette, LOISEL Peggy, MAESEELE Alexandre, MAHAUT Jurgen, MALADRY Blandine, MARLES Michel, MOREAU Mason, MORIEN Patrick, PAJOT Ludovic, PATOUX Gauthier, PATOUX Joël, PÉDRINI Lélio, PÉREIRA Fabrice, CARON David, BOULET David, PONCHANT Béatrice, PRUVOST Marcel, ROHART Sylvain, SWITALSKI Jacques, TAVERNIER Delphine, THIRY Steven, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle, WILLERY Ludovic, YVAIN Dominique, ZAJAC Monique

PROCURATIONS :

DAGBERT Julien donne procuration à WILLEMAND Isabelle, GAQUÈRE Raymond donne procuration à BECUWE Pierre, DEBAS Gregory donne procuration à PETIT Céline, DELPLACE Jean-François donne procuration à COCQ Bertrand, DIA Fatimata donne procuration à ÉLAZOUZI Hakim (à partir de la question 2), DISSAUX Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge, DOMART Sylvie donne procuration à LEROUX David, DUMONT Gérard donne procuration à LECONTE Maurice, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HENNEBELLE André donne procuration à DEROUBAIX Hervé, LEGRAND Jean-Michel donne procuration à HERTOGH Chloé, LEMATTRE Florence donne procuration à BOSSART Steve, MONTEWIS Arnaud donne procuration à PRUVOST Marcel, PREIN Eric donne procuration à ROBIQUET Tanguy, PRUD'HOMME Sandrine donne procuration à BOMMART Émilie, RENAUT Cédric donne procuration à MAESEELE Alexandre, ROUSSEL Bruno donne procuration à PAJOT Ludovic, SCALONE Jean-Pascal donne procuration à GACQUERRE Olivier, SGARD Alain donne procuration à VERWAERDE Patrick, TOURBIER Laurie donne procuration à HUCHETTE Clément, TRACHÉ Bruno donne procuration à DUPONT Jean-Michel

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BLOQUET Perrine, BURMER Véronique, DEBUSNE Emmanuelle, DELECOURT Dominique, DESCAMPS Nicolas, DUBOIS Bruno, FLAHAUT Jacques, FLAHAUT Karine, HERBAUT Emmanuel, MASSART Yvon, PRÉVOST Denis

Madame DUHAMEL Marie-Claude est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

N° 2026/CC/105

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
23 juin 2026

FINANCES, PERFORMANCE DES POLITIQUES PUBLIQUES, CONTRÔLE DE GESTION ET COMMANDE PUBLIQUE

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX PRESENTATION DE L'ETAT DES TRAVAUX – ANNEE 2025

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Monsieur Hervé DEROUBAIX, qui en assure la présidence, est invité à présenter l'état de ces travaux réalisés au cours de l'année 2025, ci-annexé.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

PREND ACTE de l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) au cours de l'exercice 2025 ci-annexé.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY – RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEROUBAIX Hervé

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 26 JUIN 2026

Et de la publication le : 26 JUIN 2026
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY – RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEROUBAIX Hervé

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Commission Consultative des Services Publics Locaux
Etat des travaux réalisés - année 2025

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est composée de :

Membres élus :
DEROUBAIX Hervé, Président de la CCSPL, Vice-président en charge des finances, contrôle de gestion, et commande publique
GAQUERE Raymond, Vice-président en charge de l'assainissement, la gestion des eaux pluviales urbaines, lutte contre les inondations
DRUMEZ Philippe, Conseiller délégué en charge du Sport
DUHAMEL Marie-Claude, Conseillère déléguée en charge des relations avec les usagers et la petite enfance
DELANNOY Alain, Conseiller délégué en charge de l'action partenariale et l'optimisation des recettes et Dépenses
SCAILLIEREZ Philippe, Vice-président en charge de l'eau potable
OGIEZ Gérard, Conseiller délégué en charge de l'Aménagement et l'entretien des cours d'eau

Représentants d'associations :
CAUMARTIN Chantal et DANTAN Gisèle, représentantes de l'association C.L.C.V.
PATTYN William et FRANCOIS Justin, représentants de l'association Les quatre arbres
BETREMIEUX Pierre-Alain et BLAIRY Philippe, représentants de l'association Noeux Environnement
DURIEZ Jean-Luc, représentant de l'association CSF

Commission Consultative des Services Publics Locaux du 04 juin 2025

ORDRE DU JOUR :

- Examen des rapports 2024 établis par les délégataires des services publics en matière d'environnement, de gestion du Centre aquatique de Béthune et de l'exploitation de la fourrière pour animaux de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

Environnement
Le rapport annuel concernant l'exploitation du Centre de Valorisation Energétique de Labeuvrière, fourni par la société VALNOR, retrace la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du service public et une analyse de la qualité du service.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis favorable sur ce projet.

Centre aquatique de Béthune

Le rapport annuel concernant l'exploitation du Centre aquatique de Béthune, retrace la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du service public et une analyse de la qualité du service. Ainsi, la société RECREA a ainsi fourni, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, son rapport annuel concernant l'exploitation du Stade aquatique Cité d'O de Béthune.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis favorable sur ce projet.

Fourrière pour animaux

Le rapport annuel concernant l'exploitation de la fourrière pour animaux, fourni par le groupement Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal (SACPA) retrace la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du service public et une analyse de la qualité du service.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis favorable sur ce projet.

ORDRE DU JOUR :

- Examen des rapports sur le prix et la qualité des services publics 2024 du service de prévention et de gestion des déchets visés aux articles L 2224-5 et L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Service de prévention et de gestion des déchets

En vertu de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son Assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis favorable sur ce projet.

Commission Consultative des Services Publics Locaux du 22 septembre 2025

ORDRE DU JOUR :

- Examen des rapports 2024 établis par les délégataires des services publics en matière d'assainissement et d'eau potable de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

Assainissement

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire d'un service public, produit annuellement un rapport d'activité auprès de la Communauté d'agglomération qui retrace la totalité des opérations afférentes à l'exécution des contrats de délégation ainsi qu'une analyse sur la qualité du service ou des ouvrages.

Ainsi, au titre de l'année 2024, le rapport annuel fourni par la société VEOLIA Eau concerne l'exploitation des équipements suivants :

- l'exploitation des systèmes d'assainissement des communes suivantes :

- le secteur Nord-Ouest composé des communes des territoires Isberguois (Estrée-Blanche, Guarbecque, Isbergues, Lambres, Lières, Liettres, Ligny-lès-Aire, Linghem, Mazinghem, Quernes, Rely, Rombly, Saint-Hilaire-Cottes et Witternesse), du Lillerois (Ames, Amettes, Auchy-au-Bois, Blessy, Bourecq, Busnes, Ecquedecques, Calonne-sur-la-Lys, Ferfay, Gonnehem, Ham-en-Artois, Lespesses, Lillers, Mont-Bernanchon, Norrent-Fontes,

Robecq, Saint-Floris, Saint-Venant, Westrehem) et de l'unité technique de Lapugnoy (Auchel, Burbure, Camblain-Châtelain, Cauchy-à-la-Tour, Calonne-Ricouart, Lapugnoy, Lozinghem, Marles-les-Mines).

- le secteur Sud-Ouest composé des communes des unités techniques de Bruay-la-Buissière (Barlin, Beugin, Bruay-la-Buissière, Divion, Gosnay, Haillicourt, Hesdigneul-lès-Béthune, Houchin, Houdain, La Comté, Maisnil-les-Ruitz, Ourton, Ruitz), de Rebreuve-Ranchicourt (Caucourt, Fresnicourt-le-Dolmen, Gauchin-le-Gal, Hermin, Rebreuve-Ranchicourt), Bajus, Diéval et Estrée-Cauchy.

• l'exploitation de l'unité de traitement de Béthune, traitant les eaux usées des communes d'Allouagne, Annezin, Béthune, Chocques, Drouvin-le-Marais, Essars, Fouquereuil, Fouquières-les-Béthune, Hinges, Labeuvrière, Locon, Lozinghem, Oblinghem, Vaudricourt, Vendin-les-Béthune et Verquin en partie (quartier « des Paturelles »).

La Société SAUR a fourni le rapport annuel concernant l'exploitation des systèmes d'assainissement des communes suivantes :

- le secteur Est, composé des communes des unités techniques de Beuvry (Annequin, Beuvry, Cambrin, Cuinchy, Festubert, Givenchy-les-la-Bassée, Labourse, Sailly-Labourse, Verquigneul) de Noeux-les-Mines (Noeux-les-Mines et Hersin-Coupigny), de Richebourg (La Couture, Richebourg, Lorgies, Neuve-Chapelle, Vieilles-Chapelle), de Violaines, d'Auchy-les-Mines (Auchy-les-Mines et Haisnes-lès-la-Bassée) et les communes de Billy-Berclau, Douvrin, Noyelles-les-Vermelles et Vermelles.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis favorable sur ces projets.

Eau potable

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire d'un service public, produit annuellement un rapport d'activité auprès de la Communauté d'agglomération qui retrace la totalité des opérations afférentes à l'exécution des contrats de délégation ainsi qu'une analyse sur la qualité du service ou des ouvrages.

Ainsi, au titre de l'année 2024, les rapports annuels fournis par les délégataires concernent les équipements repris dans les contrats suivants :

**Société VEOLIA EAU - 3 contrats* :

- SABALFA et communes d'Hersin-Coupigny et de Fresnicourt-le-Dolmen,
- SACRA et commune de Lillers,
- Syndicat des eaux de Douvrin/Billy-Berclau et communes de Noyelles-les-Vermelles et Vermelles,

**Société SAUR - 1 contrat :*

- commune de Noeux-les-Mines et le Syndicat d'Isbergues, Guarbecque, Ham-en-Artois, Lambres-les-Aire.

**Société SUEZ - 1 contrat :*

- Syndicat des eaux de la Région de Norrent-Fontes.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis favorable sur ces projets.

ORDRE DU JOUR :

- Examen des rapports sur le prix et la qualité des services publics 2024 des services d'assainissement et d'eau potable visés aux articles L.2224-5 et L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Assainissement

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son Assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif destiné notamment à l'information des usagers.

Ces rapports sont présentés au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis favorable sur ces projets.

Eau potable

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son Assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ces rapports sont présentés au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis favorable sur ce projet.

ORDRE DU JOUR :

Bilan d'activité de la régie eau potable et assainissement

En vertu de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sollicite l'avis de la CCSPL pour l'approbation du bilan d'activité de la régie eau potable et assainissement.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis favorable sur ce projet.

Le Président de la Commission
Consultative des Services
Publics Locaux

Hervé DEROUBAIX